

Accord de la Zone de Libre- Échange Continentale Africaine, et son implication pour le peuple du Burundi



*Une fenêtre des
opportunités de
développement
des échanges
intra-africains*

Libérer le potentiel du Commerce au Burundi



Centre for Development and Entreprises Great Lakes

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figures

Figure 1 : D'une appartenance multiple aux CER à un marché africain unique.....	3
Figure 2 : Les grandes dates de la marche vers la création de la ZLECAf	4
Figure 3 : Objectifs généraux et spécifiques de la ZLECAf	4
Figure 4 : Place du développement des échanges commerciaux dans le PND Burundi 2018-2027	7
Figure 5 : Différents accords dans le cadre de l'OMC et de l'EAC.....	8
Figure 6 : Évolution des échanges extérieurs du Burundi 2010-2019 (en millions de BIF).....	9
Figure 7: Valeur des importations et des exportations (%) par continent.....	10
Figure 8: Echanges du Burundi avec les pays de l'EAC et pays hors EAC	11
Figure 9 : Commerce des services du Burundi (en millions de BIF).....	12
Figure 8 : Enjeux majeurs de la mise en œuvre de la ZLECAf au Burundi.....	21
Figure 10 : Structure, relations et responsabilité selon le système de suivi-évaluation	24
Figure 11 : Montage institutionnel de suivi-évaluation de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf	25
Figure 12 : Stratégie de communication, flux d'informations et gestion des connaissances.....	27

Tableaux

Tableau 1 : Architecture et principales caractéristiques de la ZLECAf	5
Tableau 3 : Les cinq instruments opérationnels de la ZLECAf	6
Tableau 4 : Part des principaux services dans le total des exportations de services....	12
Tableau 5: Part des principaux services dans le total des importations de services	13
Tableau 6 : Produits exportés et marchés des pays de destination	14
Tableau 7 : Potentiel exportable du Burundi par région dans le cadre de la ZLECAf	14
Tableau 8: Contraintes et défis à relever	18
Tableau 9 : Défis à relever pour tirer pleinement de la ZLECAf	19
Tableau 10 : Résultats de l'analyse FFOM	20
Tableau 11 : Axes d'intervention et objectifs stratégiques de la ZLECAf au Burundi.....	21
Tableau 12: Évaluation et atténuation des risques	23

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	i
TABLE DES MATIERES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
INTRODUCTION.....	1
I. DE L'ACCORD DE LA ZLECAF : VERS UN ESPACE CONTINENTAL SANS QUOTA NI DROIT DE DOUANE (QUATA FREE DUTY FREE)	2
I.1. La ZLECAF, une forme d'intégration pour booster le commerce intra-africain	2
I.2. La ZLECAF, une réponse au problème d'appartenance multiple aux CER	2
I.3. Objectifs et architecture de la ZLECAF	4
I.4. Instruments opérationnels de la ZLECAF	6
II. LA ZLECAF DANS LA DYNAMIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DU BURUNDI.....	7
II.1. Attentes de la ZLECAF en cohérence avec le cadre de la politique macroéconomique.	6
II.2. Dynamique et structure du commerce de biens: le Burundi est un importateur net.....	8
II.3. Dynamique et structure du commerce des services du Burundi : un importateur net	11
II.4. Opportunités de compétitivité du Burundi dans le cadre de la ZLECAF.....	14
II.5. Opportunité de l'entrée du Burundi à la ZLECAF	16
II.6. Contraintes du Burundi et défis à relever	17
III. STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF AU BURUNDI	191
III.1. Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la mise en œuvre de la ZLECAF	19
III.2. Objectif global et enjeux de la ZLECAF	21
IV. MECANISME INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA ZLECAF	22
IV.1. Le comité national de la ZLECAF.....	22
IV.2. Gestion des risques de mise en œuvre de la ZLECAF	23
V.3. Le système de suivi-évaluation	24
IV.4. Plan de communication pour une large diffusion	26

CONCLUSION.....	28
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	29

SIGLES ET ABREVIATIONS

ZLECAf	: Zone de Libre-Échange Continental Africaine
UA	: Union Africaine
OMC	: Organisation mondiale du commerce
PIB	: Produit intérieur brut
CAE	: Communauté d’Afrique de l’Est
SADC	: Communauté de développement d’Afrique australe
CEEAC	: Communauté économique des États de l’Afrique centrale
CEDEAO	: Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CER	: Communauté économique régionale
ATPC	: African Trade Policy Center
BNT	: Barrières non tarifaires
PND	: Plan National de Développement
AFE	: Accord de facilitation des échanges
CAE	: Communauté de l’Afrique de l’Est
COMESA	: Common Market for East and South Africa
ZLE	: Zone de libre échange
BIF	: Burundian Francs
BRB	: Banque de la République du Burundi

INTRODUCTION

L'Accord établissant la Zone de Libre-Échange Continental Africaine (ZLECAf) a été signé à Kigali (Rwanda) en date du 21 mars 2018. Il a pour objectif de concrétiser l'intégration de l'Afrique, en servant de moteur de croissance économique, de l'industrialisation et du développement durable en Afrique, conformément à l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) pour « *L'Afrique que nous voulons* ».

La ZLECAf devrait être le plus grand marché commun au monde en termes d'adhésion, depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lancé par les 55 États Africains, il couvrira plus de 1,2 milliards de personnes et plus de 4 billions de dollars de dépenses combinées des consommateurs et des entreprises.

Dans ce processus d'ouverture économique à l'échelle continentale, le Burundi a signé l'Accord de la ZLECAf le 02 juillet 2018 à Nouakchott en Mauritanie, a ratifié l'Accord de la ZLECAf le 17/ 06/2021, et une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf a été élaboré et validée.

Selon les études (UNECA, ...), le Burundi pourra profiter d'un marché de la ZLECAf à travers la réduction des coûts du commerce, et la facilitation des échanges : la ZLECAf offrira aux entreprises burundaises une opportunité de profiter de la croissance rapide du marché africain, et de contribuer à sa croissance.

En tant que mécanisme d'intégration, la ZLECAf représente une fenêtre d'opportunité pour le Burundi. Elle permettra de promouvoir le commerce, diversifier et transformer structurellement l'économie du pays, et poursuivre d'importants objectifs en matière de droits de l'homme et de lutte contre la pauvreté.

Cependant, l'harmonisation des priorités nationales visant à atteindre les objectifs régionaux et les biens publics mondiaux, exigeront une politique ferme volonté, détermination et coordination des efforts par les dirigeants politiques africains. Ce qui implique des efforts de diffusion et vulgarisation à grande échelle, afin que toutes les parties prenantes soient informées des attentes de la ZLECAF, et en fasse une appropriation effective.

C'est dans ce cadre que le CDE, avec le projet « *Libérer le potentiel du commerce au Burundi* » qui vise à promouvoir l'implémentation du ZLECAF comme solution à la création de l'emploi et des opportunités pour tous au Burundi, a produit cette note d'orientation en rapport avec l'implémentation du ZLECAF au Burundi. Cette note s'inscrit dans une optique/approche d'éclairer la prise des décisions politiques orientées vers l'application efficace des dispositions de l'Accord sur la ZLECAF, et l'impulsion d'une appropriation effective de l'opinion publique.

La présente note a pour objectif d'analyser l'Accord sur la ZLECAF, et ses implications pour le Burundi, tout en mettant en évidence les opportunités et les défis de la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAF. Elle contribue également au processus de vulgariser à grande échelle l'Accord sur la ZLECAF et ses implications pour le Burundi, afin d'éclairer les décideurs politiques et l'opinion publique, les attentes économiques dans la création de l'emploi, et des opportunités économique pour le peuple burundais.

I. DE L'ACCORD DE LA ZLECAF : VERS UN ESPACE CONTINENTAL SANS QUOTA NI DROIT DE DOUANE (QUATA FREE DUTY FREE)

I.1. La ZLECAF, une forme d'intégration pour booster le commerce intra-africain

La ZLECAf est un accord commercial qui s'inscrit dans la dynamique de réalisation de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, avec la vision d'une « **Afrique intégrée, prospère et pacifique** », axé sur la croissance inclusive et le développement durable des Etats de l'union.

La ZLECAF constitue donc une initiative stratégique pour booster le commerce intra-africain par la suppression progressive des droits de douane, accélérer l'intégration économique du continent africain. Avec comme finalité d'augmenter le taux d'échange inter-africains. La ZLECAF présente des opportunités pour améliorer des performances économiques. Elle permettra :

- de créer un marché continental unique pour les biens et services, avec la liberté de circulation des hommes et femmes d'affaires et des investissements, pour faciliter l'établissement de l'union douanière continentale.
- de renforcer la compétitivité à tous les niveaux, et accroître de 50% les échanges commerciaux entre les pays africains.

Mis en œuvre de manière opérationnelle en janvier 2012, l'accord historique sur la Zone de ZLECAf est destiné à créer une zone de libre-échange continentale avec un produit intérieur brut (PIB) combiné de 3,4 billions de dollars, selon l'Union africaine (UA).

Cet accord commercial le plus important au monde depuis la création de l'OMC, met l'accent sur la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, et la facilitation de la libre-circulation des personnes et de la main-d'œuvre, le droit de séjour, le droit d'établissement et d'investissement.

Avec une population estimée à plus de 1,3 milliard d'habitants en 2020 et une projection de 1,5 milliard d'ici 2025, l'Afrique est le deuxième plus grand continent du monde, après l'Asie, qui compte 4,6 milliards d'habitants. Cette importante population constitue une base de consommateurs et un marché potentiel pour le commerce sur le continent africain. Outre la taille de sa population, le continent est également bien doté en ressources naturelles variées.

Basée sur le postulat de la libre circulation des biens sur l'espace continental sans quota ni droit de douane (*Quata free duty free*), la ZLECAf a une finalité d'inclusion économique sur le continent à travers l'élimination des droits de douane, ainsi que de toutes les barrières pouvant entraver le commerce, afin de stimuler la croissance des pays africains.

I.2. La ZLECAF, une réponse au problème d'appartenance multiple aux CER

A terme, le projet de la ZLECAF permettra d'intégrer l'ensemble des 55 États de l'Union africaine au sein de la zone de libre-échange, et au bout du compte, de résoudre le problème d'appartenance multiple des pays africains aux CER.

La ZLECAF devait regrouper d'une part la zone tripartite et inclure le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), et d'autre part, la Communauté économique des États

¹ Bien que le commerce n'ait pas encore eu lieu.

de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens.

C'est ainsi que la ZLECAf est doté d'un plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain avec sept domaines d'action prioritaires: politique commerciale, facilitation du commerce, capacité de production, infrastructure liée au commerce, financement du commerce, information commerciale et intégration du marché des facteurs. De par sa dimension continentale, la ZLECAf couvre un champ d'application vaste: le commerce des marchandises, des services, l'investissement, mais aussi sur la propriété intellectuelle, en plus de la concurrence, sans oublier le commerce électronique. Il y a également des dispositions spécifiques qui concernent le règlement des différends.

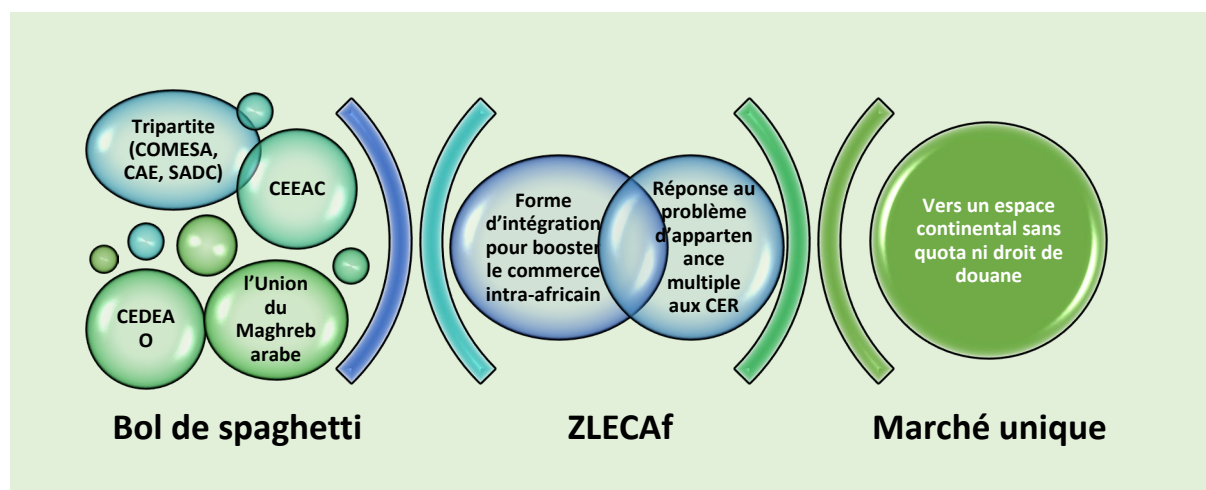
En d'autres termes, la ZLECAf vise à créer un marché continental unique pour les biens et les services, avec la libre circulation des hommes et des femmes d'affaires et des investissements, ouvrant ainsi la voie à l'accélération de l'établissement d'une union douanière continentale.

L'accord prévoit la libéralisation progressive de 90% des lignes tarifaires, en plus de l'harmonisation des règles douanières et de la facilitation des opérations de transit. Les États se sont également engagés pour une égalité de traitement entre les produits nationaux et les produits originaires des autres pays membres de la ZLECAf.

Il est à noter que pour le commerce des services, il est prévu une libéralisation progressive de cinq (5) secteurs prioritaires: tourisme, services financiers, services aux entreprises, télécommunications et transport.

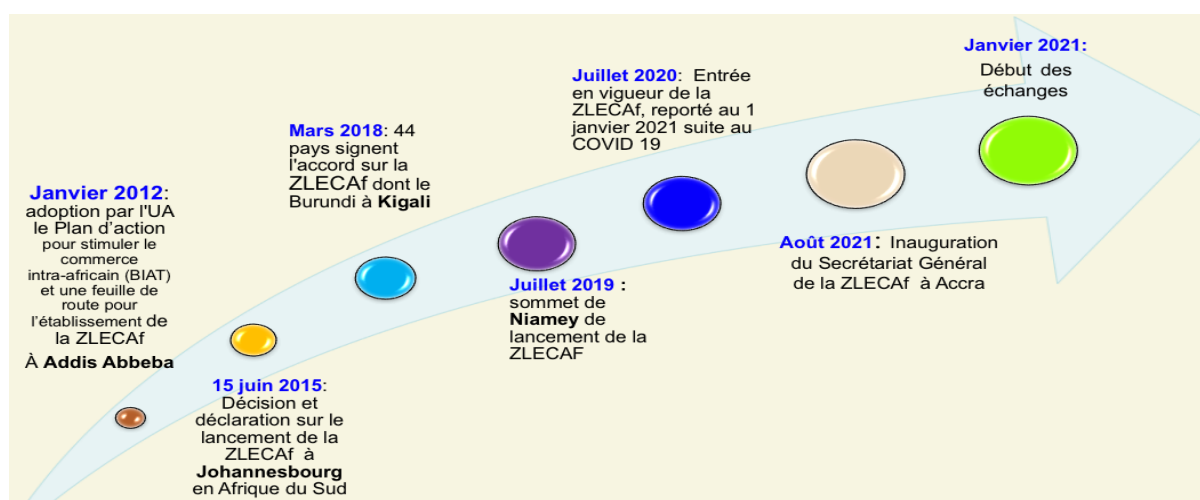
La mise en œuvre effective de la ZLECAf sera une étape cruciale pour le passage d'une appartenance multiple aux CER à un marché africain unique.

Figure 1 : D'une appartenance multiple aux CER à un marché africain unique



Source : Auteur à partir de l'analyse documentaire

Figure 2 : Les grandes dates de la marche vers la création de la ZLECAf



Source : Construit par les auteurs sur base des données de la revue documentaire sur la ZLECA

I.3. Objectifs et architecture de la ZLECAf

Sur le plan économique, la ZLECAf offre un potentiel important pour transformer le paysage économique sur l'ensemble du continent, et aidera les pays à atteindre des niveaux plus élevés d'industrialisation, de création d'emplois, de croissance économique soutenue et de développement.

La ZLECAf vise huit (8) objectifs généraux et sept (7) spécifiques.

Figure 3 : Objectifs généraux et spécifiques de la ZLECAf :

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
• Créer un marché unique des biens et des services, facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique • Créer un marché libéralisé pour les biens et services grâce à des cycles successifs de négociations • Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les Communautés Économiques Régionales • Jeter les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur • Promouvoir et atteindre un développement socio-économique durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des États parties • Améliorer la compétitivité des économies des États parties sur le continent • Promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement agricole et la sécurité alimentaire • Résoudre les défis de l'adhésion multiple et qui se chevauchent et accélérer le processus d'intégration régionale et continentale	• Éliminer progressivement les barrières tarifaires • Libéraliser progressivement le commerce des services • Coopérer sur les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence • Coopérer sur toutes les politiques liées au commerce • Coopérer sur toutes les politiques liées au commerce • Coopérer sur les questions douanières et la mise en œuvre de mesures de facilitation • Mettre en place un mécanisme de règlement des différends concernant • Établir et maintenir un cadre institutionnel pour la mise en œuvre

Source : Accord de la ZLECAf, articles 3 et 4

Avec sa dimension globale, l'Accord sur la ZLECAf est l'instrument-cadre, et il représente l'un des accords les plus ambitieux depuis la création de l'OMC.

L'architecture met en évidence tous les aspects du commerce extérieurs à travers sept (7) autres protocoles.

Tableau 1 : Architecture et principales caractéristiques de la ZLECAf

Protocole	Annexe	Objectifs
Protocole sur le commerce des biens	Annexe 1 : Listes de concessions tarifaires Annexe 2 : Règles d'origine Annexe 3 : Coopération douanière et assistance administrative mutuelle Annexe 4 : Facilitation des échanges Annexe 5 : Obstacles non tarifaires Annexe 6 : Obstacles techniques au commerce Annexe 7 : Mesures sanitaires et phytosanitaires Annexe 8 : Transit Annexe 9 : Règlement des litiges commerciaux	- Élimination des droits et restrictions quantitatives à l'importation - Les importations ne seront pas traitées moins favorablement que les produits nationaux - Élimination des barrières non tarifaires - Coopération des autorités douanières - Facilitation du commerce et transit - Remèdes commerciaux, protections pour les industries naissantes et exceptions générales - Coopération sur les normes de produits et - Règlements - Assistance technique, renforcement des capacités et la coopération
Protocole sur le commerce des services	Listes d'engagements spécifiques Annexe sur le transport aérien	- Transparence des réglementations de service - Reconnaissance mutuelle des normes, licences et certification des fournisseurs de services - Libéralisation progressive des secteurs de services - Les fournisseurs de services ne seront pas moins traités favorablement que les fournisseurs nationaux dans secteurs libéralisés Provision pour exceptions générales et de sécurité
Protocole sur le règlement des différends	Annexe 1 : Procédures de travail du Groupe spécial Annexe 2 : Groupes d'examen d'experts Annexe 3 : Code de conduite des arbitres et des panélistes	Voie fondée sur des règles pour la résolution de tout différend pouvant survenir entre les États parties dans l'application de l'Accord de la ZLECA
Protocole sur les droits de propriété intellectuelle (DPI)		Devait être conclu en 2021
Protocole sur la politique de la concurrence		
Protocole sur l'investissement		
Protocole sur le commerce électronique		

Source: African Trade Policy Center (ATPC)

I.4. Instruments opérationnels de la ZLECAf

Dans sa phase opérationnelle, la ZLECAf sera régie par cinq (5) instruments opérationnels, notamment : les Règles d'origine, le Forum virtuel de négociation, le suivi et l'élimination des barrières non-tarifaires, un système de paiements numérique et l'Observatoire africain du commerce.

Tableau 3 : Les cinq instruments opérationnels de la ZLECAf

Instruments	Brève description
1. Règles d'origine	• Critères qui confèrent à un produit spécifique « une nationalité économique ». • Les Règles d'origine de la ZLECAf déterminent le niveau minimum de transformation d'un produit sur le continent afin qu'il bénéficie des avantages fournis par l'Accord
2. Portail de négociation tarifaire en ligne	• Cet outil comprend la liste des produits de chaque État partie qui seront ouverts à la libéralisation, conformément au calendrier de libéralisation tarifaire de la ZLECAf
3. Mécanisme d'obstacles non tarifaires (BNT)	• Mécanisme en ligne pour la notification, le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires dans le cadre de la ZLECAf. • L'outil est accessible via https://tradebarriers.africa/
4. Plateforme panafricaine de paiement et de règlement	• Système de paiement numérique qui aidera les entreprises à compenser et à régler les transactions commerciales intra-africaines de biens et de services dans leur monnaie locale
5. Observatoire africain du commerce	• Plateforme en ligne qui collecte, traite et analyse les données sur le commerce intra-africain et d'autres informations connexes.

Source: Guidelines for developing African Continental Free Trade Area national strategies
Revised version as of June 2020

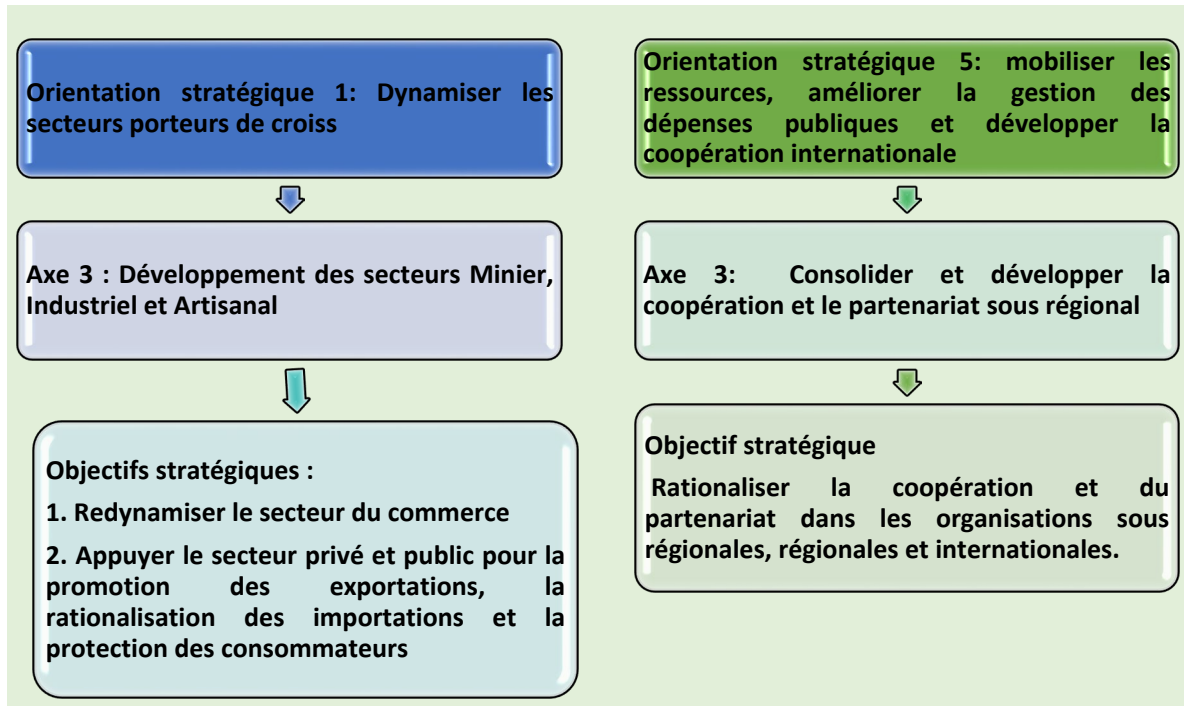
II. LA ZLECAf DANS LA DYNAMIQUE DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DU BURUNDI

II.1. Attentes de la ZLECAf en cohérence avec le cadre de la politique macro-économique

En tant que cadre d'intégration économique, la ZLECAf se retrouve en cohérence avec les deux orientations stratégiques du Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027):

- Orientation 1-dynamiser les secteurs porteurs de croissance,
- Orientation 5-mobiliser les ressources, améliorer la gestion des dépenses publiques et développer la coopération internationale.

Figure 4 : Place du développement des échanges commerciaux dans le PND Burundi 2018-2027



Source : Construit par l'auteur à partir du PND Burundi 2018-2027

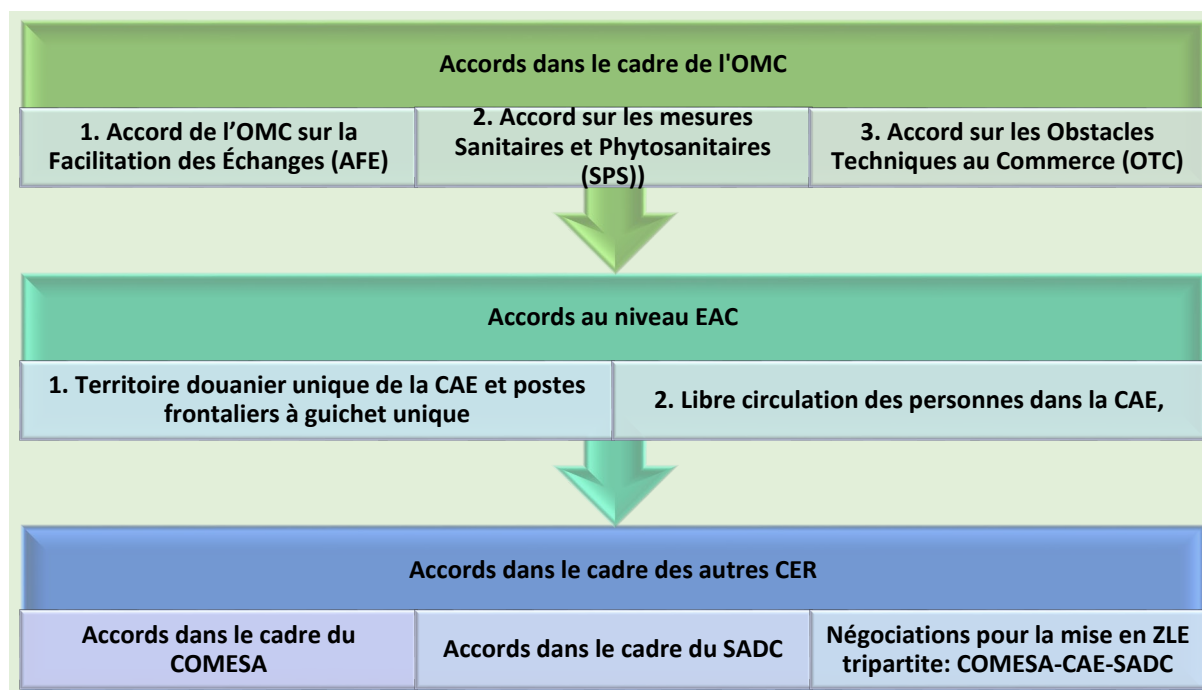
Au niveau sectoriel, la ZLECAf se retrouve en cohérence avec les réformes récentes prévues par les documents d'orientation du développement des échanges commerciaux du Ministère ayant le commerce dans ses attributions :

- la stratégie² nationale de mise en œuvre de la politique commerciale sur 5 ans,
- la feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges (AFE) de l'OMC sur 4 ans
- L'étude diagnostique de 'intégration commerciale du Burundi (EDIC 3, 2021).

En outre, le Burundi a signé plusieurs accords et arrangements régionaux et internationaux. Au niveau multilatéral, le Burundi est membre de l'OMC depuis 1995, et il est lié aux accords conclus dans le cadre des négociations de cette organisation. Au niveau régional, le Burundi est membre de trois communautés économiques régionales : la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

² Cette stratégie a été élaborée et validée au niveau du Ministère ayant en charge le Commerce, il reste qu'elle soit adoptée par le Conseil des Ministres.

Figure 5 : Différents accords dans le cadre de l'OMC et de l'EAC



Source : Construit par les auteurs sur base des informations de l'OMC (2020)

Le Burundi doit se préparer pour capitaliser des opportunités qu'offre la ZLECAf et mitiger les risques liés aux menaces induits au degré d'ouverture qu'implique la ZLECAf.

Pour le Burundi, la ZLECAf a entre autres implications :

- des efforts importants et coordonnées pour l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité du territoire/investisseurs;
- des stratégies adéquates de renforcement de la compétitivité qualité- technologique afin de se positionner par rapport à la concurrence;
- du développement des infrastructures aussi bien physiques que numérique afin d'améliorer la compétitivité coût-prix;
- Du renforcement des capacités des structures en charge de la normalisation et le du contrôle de la qualité des produits afin de répondre aux exigences de standards et normes internationaux.

II.2. Dynamique et structure du commerce de biens: le Burundi est un importateur net

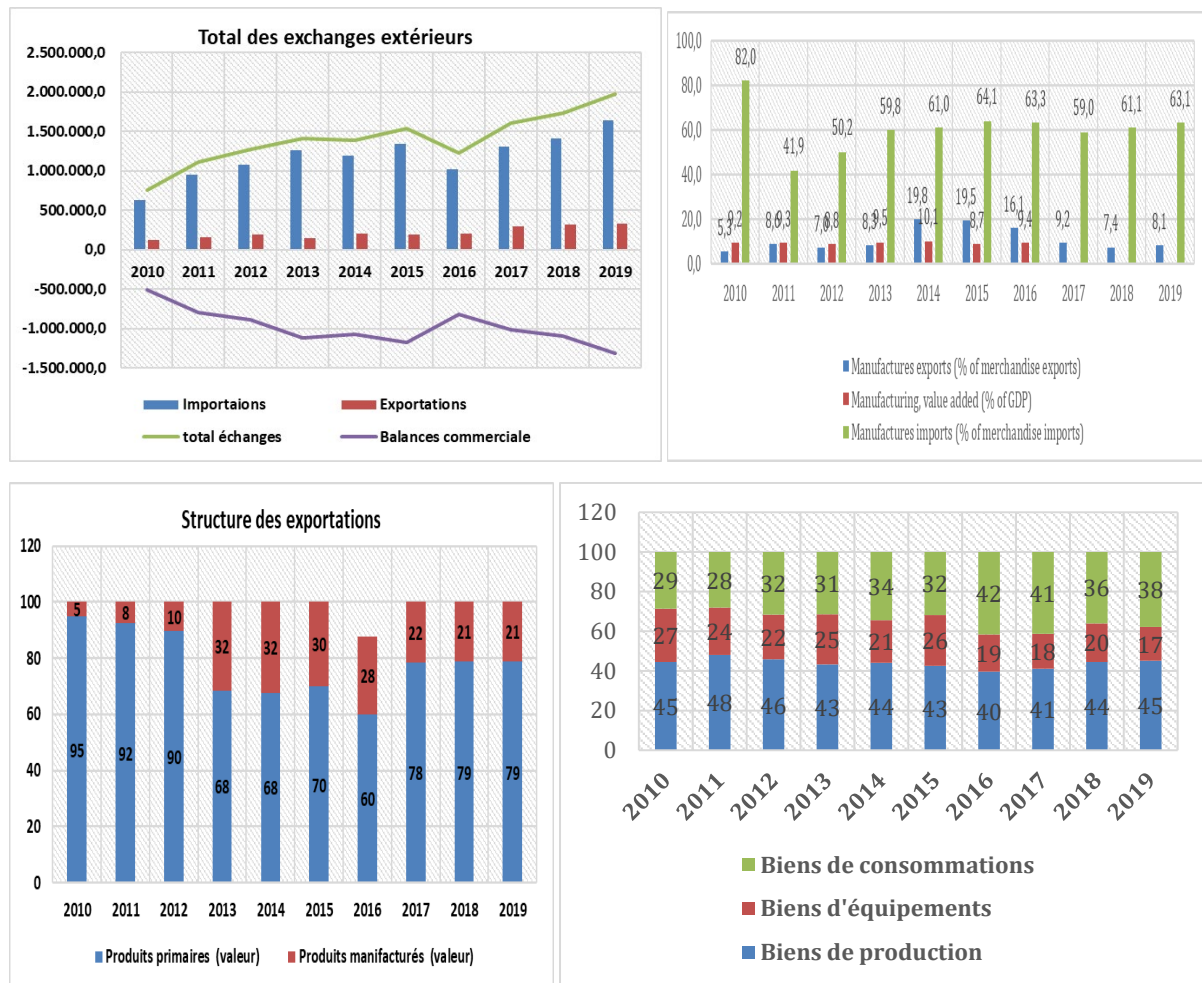
Au niveau des échanges commerciaux de biens, le Burundi est un importateur net avec un faible taux de couverture des importations par les exportations, qui s'est élevé en moyenne de 18% sur la période 2005-2019 (variant entre 22,7% et 17%).

Les importations des produits manufacturés représentent plus de 50% depuis l'année 2012. Par contre, les exportations de produits manufacturés représentent moins de 10% du total des exportations, et sa contribution sectorielle au PIB reste également moins de 10%. En termes de

structure, les importations sont dominées par des biens de production (en moyenne 42%), suivies par des importations de biens de consommation avec 32,6% en moyenne ; les importations de biens d'équipement représentent en moyenne 25% du total des importations sur la période 2005-2019.

Quant à la structure des exportations, les recettes d'exportation sont dominées par des recettes des produits primaires avec une moyenne de 83,7% contre 16,3% pour les produits manufacturés.

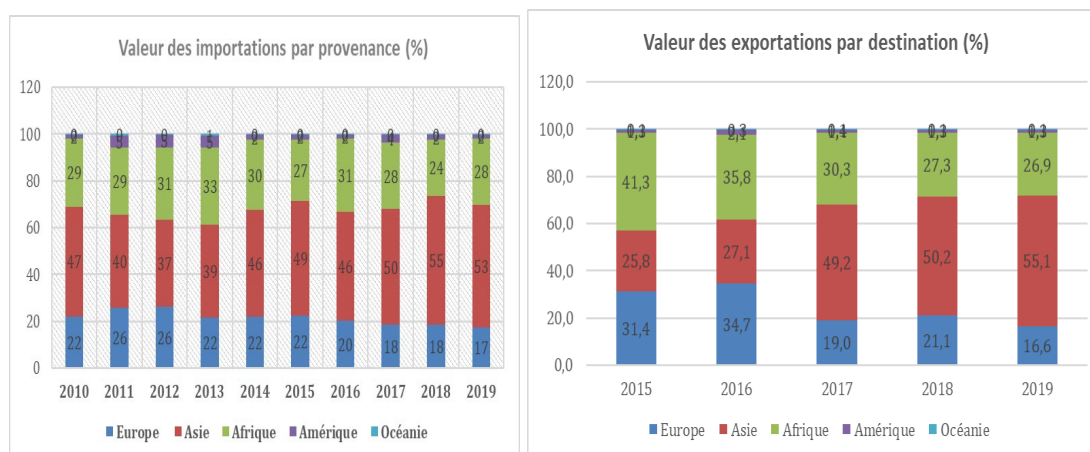
Figure 6 : Évolution des échanges extérieurs du Burundi 2010-2019 (en millions de BIF)



Source : Construit à partir des données de la BRB (2020) et de la Banque mondiale (2020).

En ce qui concerne les principaux partenaires des échanges commerciaux, plus de 70% des importations du Burundi proviennent de deux continents : Asie (en moyenne 43%) et Afrique (29%) sur la période 2005-2019. Les importations en provenance de l'Europe représentent en moyenne 25%, celles en provenance de l'Amérique 3%, celles en provenance de l'Océanie moins de 1%.

Pour les exportations, elles sont dominées par celles à destination des continents asiatique (41,5%) et africain (en moyenne 32,3%). Les recettes des exportations à destination de l'Europe représentent 24,5%, celles à Amérique et l'Océanie représentent en moyenne 1,5% et 0,1% respectivement.

Figure 7: Valeur des importations et des exportations (%) par continent

Source : Construit à partir des données de la BRB

Pour ce qui est des échanges intra-africains du Burundi, la Tanzanie est le premier partenaire pour les importations, et l'Ouganda la première destination pour les exportations.

Les importations du Burundi sont essentiellement en provenance de la Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda. Quant aux exportations, elles sont essentiellement à destination de l'Ouganda, du Rwanda, et dans une moindre mesure à destination de la Tanzanie.

Concernant les échanges du Burundi avec les autres pays du continent africain, les exportations sont essentiellement à destination de la RDC (plus de 80%), mais le Burundi exporte aussi vers l'Égypte, le soudan et la Somalie.

En ce qui concerne les importations, le Burundi importe beaucoup plus des pays de la CAE mais il y a aussi des importations en provenance de l'Afrique du Sud, de l'Égypte et du Kenya.

Figure 8: Echanges du Burundi avec les pays de l'EAC et pays hors EAC

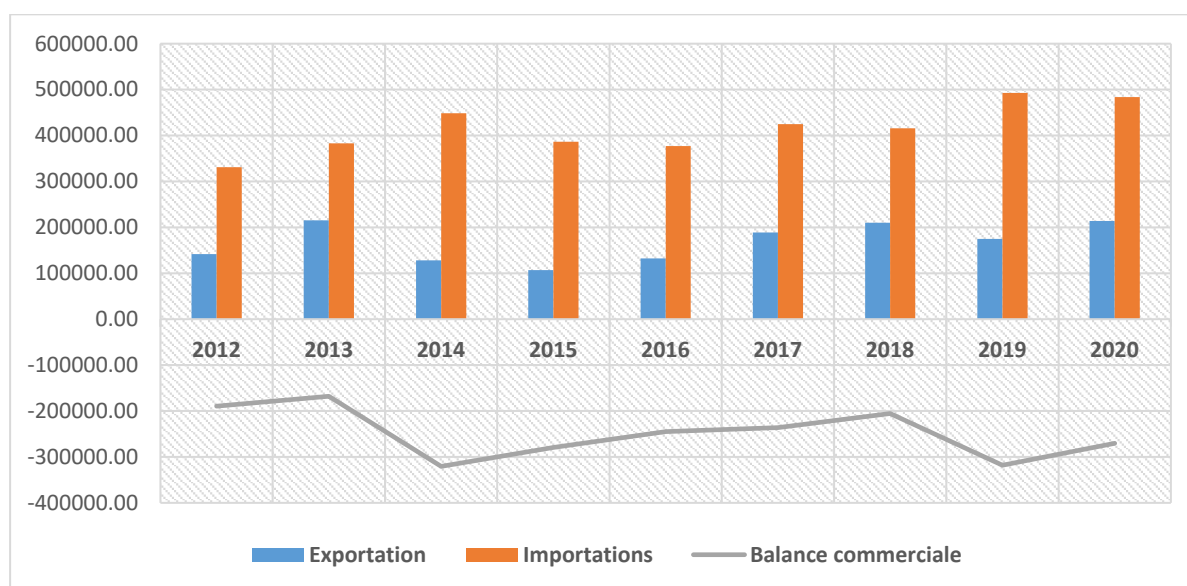


Source : Construit à partir des données des statistiques de TMEA, 2020 et de l'Annuaire des statistiques du commerce international africain (2020)

II.3. Dynamique et structure du commerce des services du Burundi : un importateur net

Comme pour le commerce des biens, le Burundi est un importateur net de service, et l'essentiel des importations portent sur le fret et les assurances, les services d'ingénierie et d'audit en faveur des grands travaux notamment dans le domaine des routes (OMC, 2019). Quant aux exportations de services, elles sont quasi-inexistantes et les quelques entrées au titre du commerce des services portent sur les activités touristiques (OMC, 2017).

Au niveau des échanges extérieurs de services, l'essentiel des importations du Burundi portent sur le transport (59,72%), les voyages (10,64%), les services aux entreprises (8,79%), les services publics (7,94%), les télécommunications (3,44%), les services de propriété intellectuelle (8,91%) et les services financiers (1,2%). Sur la période 2012-2020, le déficit de la balance commerciale des services a une tendance croissante (i.e détérioration) mais elle a connu une amélioration au cours des années 2014-2018, suite à l'augmentation des exportations des services avec un rythme (25,9% en moyenne annuelle) plus élevée que celui des importations de services (2,7% en moyenne annuelle).

Figure 9 : Commerce des services du Burundi (en millions de BIF)

Source : Construit à partir des données de la BRB (2020)

Au niveau de la structure du commerce extérieur des services, la période 2012-2020 a été marquée par une augmentation relativement plus élevée des exportations de services avec 50,84% contre 46,15% pour les importations. La valeur des exportations des services est passée de 141690,90 millions de BIF en 2012 à 213733,074 millions de BIF en 2020, et la valeur des importations de services est passée de 331072,6 millions de BIF en 2012 à 483868,214 millions de BIF en 2020.

La croissance relative des exportations des services, observée depuis 2016, a été essentiellement stimulée par les exportations des « services des administrations publiques », qui dominent actuellement les exportations de services du Burundi.

Tableau 4 : Part des principaux services dans le total des exportations de services de 2012 à 2020 (%)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Services administrations publiques		71,49	50,52	55,85	69,23	73,91	68,36	58,49	49,40	63,93
Revenus primaires	8,93	8,06	12,20	14,13	8,64	10,42	11,01	16,91	22,89	12,58
Services des TIC	5,29	10,36	20,41	11,36	4,52	2,90	3,54	3,27	3,74	7,26
Voyages	1,48	1,66	4,97	3,21	2,37	2,75	3,32	2,56	0,65	2,55
Transports	2,69	1,31	3,17	3,78	2,77	1,71	1,88	1,65	1,76	2,30
Services d'assurance	1,94	2,63	0,88	1,53	1,63	0,82	0,67	1,67	2,56	1,59
Services financiers	0,54	1,37	3,29	2,97	1,48	0,77	0,66	0,44	0,45	1,33

Source: Construit à partir des données de la BRB (2020)

Au niveau des importations de services, elles sont dominées par les transports à savoir le transport maritime, aérien et les services postaux et de messagerie. Sur la période 2012 à 2020, les importations des services de transport représentent moyenne de 59,72%, suivis par des importations des services de voyage (10,64%). Les autres importations représentent moins de 1-10% en moyenne tels que les services aux entreprises (8,79%), Biens et services publics (7,94%) et les autres sont inférieurs à 5% (des importations des services de TIC, constructions, Services financiers, services d'assurance et les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs).

Tableau 5: Part des principaux services dans le total des importations de services de 2012 à 2018 (en %)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Transports	54,91	62,61	55,84	56,90	54,40	60,43	65,98	61,71	64,71	59,72
Voyages	10,80	14,00	13,25	11,94	12,17	9,76	9,78	9,49	4,59	10,64
Autres services aux entreprises	11,21	8,55	8,17	6,06	7,61	8,56	8,20	10,39	10,41	8,79
Biens et services publics	10,09	5,31	6,79	9,57	14,72	9,38	5,73	3,69	6,15	7,94
Services TIC	3,44	2,75	4,79	3,01	2,36	3,27	3,68	3,70	3,93	3,44
Construction	0,30	0,00	1,51	0,71	0,44	0,80	0,77	6,01	4,69	1,69
Services financiers	0,25	0,87	1,38	4,00	1,63	1,03	0,94	0,33	0,33	1,20
Services d'assurance	1,20	0,96	0,98	0,88	0,98	0,95	0,50	0,57	0,49	0,83
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs			0,03	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00	0,11	0,02
Revenus primaires	0,78	0,49	0,72	0,69	0,56	0,58	0,44	0,41	0,46	0,57

Source : Construit à partir des données de la BRB (2020)

II.4. Opportunités de compétitivité du Burundi dans le cadre de la ZLECAf

Dans le contexte de mise en œuvre de la ZLECAf, le Burundi pourra exploiter les opportunités offertes par le marché élargi, et tirer pleinement des avantages concurrentiels sur des produits agricoles exportés du Burundi, vis-à-vis des autres pays du continent.

Le Burundi pourra développer les six marchés d'exportation sur lesquels il dispose d'un avantage comparatif par rapport aux autres pays de la CEA pour les produits et services qui ont été identifiés par une étude sur l'identification des niches d'exportation au Burundi réalisée en 2015 : café, le thé de spécialité, le tourisme, le poisson, le Patchouli et le Moringa au niveau des huiles essentielles incluant l'huile essentielle d'eucalyptus.

Une analyse qualitative et quantitative de l'offre est nécessaire pour identifier réellement la quantité disponible et mettre en place des mesures pour accompagner l'accroissement de l'offre exportable.

Dans le but de diversifier ses partenaires commerciaux, le Burundi pourra également développer l'exportation des produits manufacturés indiqués dans le rapport sur la Compétitivité Industrielle du Burundi (2017).

Tableau 6 : Produits exportés et marchés des pays de destination

Produits	Marchés/pays
1. Savons	Kenya, la Tanzanie, le Zimbabwe, l'Éthiopie, le Malawi, le Mozambique, la Zambie, le Rwanda et l'Ouganda
2. Boissons alcoolisées	Mozambique, Rwanda et la Zambie
3. Farine	Zambie, la Tanzanie et l'Ouganda
4. Tabac	Égypte, Éthiopie et Mozambique
5. Produits plastiques	Pays de la CAE, Zimbabwe, l'Éthiopie

Source : Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

En outre, le Burundi peut renforcer son niveau de compétitivité en exploitant son potentiel exportable en ce sens que certaines cultures d'exportation se retrouvent dans toutes régions du Burundi (café, thé), et toutes les régions ont des potentiels exportables spécifiques:

- La région du Nord a un potentiel exportable dans la fabrication des vins sur base des fruits et dans la fabrication de l'huile de tournesol;
- Les régions nord-Ouest, de l'ouest et Sud-Ouest ont un potentiel exportable de poissons du lac Tanganyika;
- La région nord-Ouest a un potentiel d'exploitation de tomates qui peuvent être transformées et exportées.

Tableau 7 : Potentiel exportable du Burundi par région dans le cadre de la ZLECAf

Région Nord	Région Centre-Est
Produits agricoles : café, thé, piment, banane, avocats, haricots, vin de banane, vin d'ananas, plantes ornementales Produits miniers : Or, coltan, olframite Produits d'élevage et de pêche : produits laitiers, peaux, poissons, miel	Produits agricoles : café, thé, avocats, arachide, café, maïs, manioc, haricot, Arachide, Manioc, Maïs, légumes : Produits d'élevage : Miel et cire Tourisme : Sites touristiques, bon climat, Tambour burundais
Région Sud	Région Ouest
Produits agricoles : café, thé, ananas, avocats, banane mures, huile de palme, canne à sucre, arachide, bananes, manioc Produits de pêche : poissons du lac Tanganyika Produits industriels : Eau minérale Tourisme : Chutes de Karera, Eaux thermales de Mugara,...	Produits agricoles : café, thé, orange, tomates, mangue, huile de palme, balais fabriqués avec les feuilles de palmier, bananes mures, Légumes, farines de manioc, riz, ananas, maracuja, avocats, moringa, anacardier, macadamia, tomates, plantes médicinales et à huiles essentiels Produits de pêche : poissons du lac Tanganyika Produits industriels : pagnes, savons et produits cosmétiques, bières et limonades, eau minérale, Cuirs. Tourisme : Eau thermale de Ruhwa, Rugazi, Lac Tanganyika et Dogodogo, Forêt naturelle de Kibira, Parc national de la Rusizi, Pierre Livingstone & Stanley,...

Source : Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

Au regard de son potentiel exportable, le Burundi peut profiter de la ZLECAf à travers :

- une augmentation de la demande des produits agricoles, notamment les fruits, les huiles essentielles et les produits de pêche du lac Tanganyika.
- sa position géographique stratégique et faire de Bujumbura une plaque tournante pour :
 - les échanges entre les pays de l'Afrique de l'Est et avec l'Est la RDC, et
 - les échanges avec les d'Afrique australe à travers le lac Tanganyika.

Au niveau sous-régional, le Burundi peut se positionner en mettant en accent particulier sur l'augmentation de l'offre exportable ainsi que la certification des produits d'exportation. Ce qui implique un besoin de renforcement des capacités du BBN en matière de normalisation et contrôle de la qualité.

Il est à noter que pour les exportations des produits de rente (café et thé), les minerais, les terres rares le Burundi ne dispose pas d'un fort potentiel dans le cadre de la ZLECAf, en ce sens que ces produits sont exportés vers les pays hors Afrique.

En matière du tourisme, le Burundi a deux opportunités notables : sa position géographique constitue un avantage comparatif pour le développement du tourisme de proximité car situé à cheval sur l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est. En plus, les sites touristiques sont situés à des distances réduites et facilement accessibles.

Les chaînes de valeur à exploiter dans le cadre de la ZLECAf découlent des avantages comparatifs du Burundi par rapport aux autres pays du continent, et portent sur 13 produits manufacturés plus exportés par le Burundi identifiés dans le rapport sur «la Compétitivité Industrielle du Burundi, 2017 ». Il s'agit de : la farine de blé, les savons et détergents, les poissons fumés ou salés, le tabac transformé, les produits à base de plastique, les produits à base de verre, les peaux transformés ou cuirs travaillés, les produits à base de bois (bois transformés et caisses en bois).

Le Burundi produit aussi des cultures comme le coton, le palmier à huile, la mangue, l'ananas, l'avocat, l'orange, la mandarine, le citron, le maracuja, les fraises, les bananes, le manioc, la noix de cajou, le lait, le beurre, soja, café, le coton, le thé et l'arachide dans l'agriculture et de l'habillement (textile), artisanats (sacs, chaussures, textiles traditionnels), des mines et carrières.

Fort de ces avantages dont dispose le Burundi, les chaînes de valeur suivantes peuvent être développées dans le cadre de la ZLECAf :

- Production des huiles dans une chaîne de valeur nationale à partir du palmier à huile, de l'arachide, du coton graine ;
- Production du soja dans une chaîne complète nationale des produits dérivés comme le lait de soja, l'huile de soja, le fromage, etc. ;
- Production des produits dérivés du manioc notamment la farine de manioc;
- Chaîne de valeur complète nationale de production de poissons et autres produits dérivés
- Chaîne de valeur nationale des chaussures-sacs et autres dérivés du cuir.

II.5. Opportunité de l'entrée du Burundi à la ZLECAf

Dans l'ensemble, l'entrée du Burundi à la ZLECAf présage d'opportunités importantes qui concernent aussi bien les échanges commerciaux avec plusieurs pays d'Afrique que leur sécurité. Avec l'entrée à la ZLECAf, six opportunités majeures s'offrent au Burundi :

- Augmentation du commerce intra-africain du Burundi en réduisant les barrières tarifaires et non-tarifaires à son commerce avec les pays africains, et l'augmentation sera plus prononcée dans le secteur manufacturier (CEA-TradeMark, 2019).
- Accélérer l'industrialisation du Burundi conformément aux objectifs stratégiques du troisième axe de son PND2018-2027, qui vise à « développer une industrie dynamique, diversifiée et compétitive au niveau régional et international » (PND Burundi, 2018).
- Augmentation des importations intra-africaines du Burundi de 2 millions de dollars contre 1 million de dollars pour les importations, soit un effet net de 1 million de dollars (UNECA, 2019).

- Accroissement de la flexibilité dans le transfert des approvisionnements alimentaires des régions excédentaires vers le Burundi chaque fois que celui-ci connaîtra des déficits (UNECA, 2019).
- Améliorations de la logistique commerciale pour de nombreux produits alimentaires agricoles de nature périssable (UNECA, 2018).
- Améliorer l'accès aux produits intermédiaires et ressources agricoles (semences et machines de meilleure qualité) et impactera positivement la productivité alimentaire (UNCTAD, 2016, Maur and Shepherd, 2015).
- Gains à l'exportation, et les exportations intra-africaines³ du Burundi augmenteraient d'environ 39 000 dollars (soit 0.4%) et augmentation plus prononcée dans le secteur manufacturier avec les meubles en bois (UNECA, 2020).

II.6. Contraintes du Burundi et défis à relever

Les contraintes qui entravent la capacité du Burundi à se positionner dans le contexte de la ZLECAf sont liées d'une part à la structure de l'économie en général, et d'autre part à la structure de ses échanges commerciaux en particulier. Pour faire face aux contraintes relatives à l'enclavement, le Burundi aura à lever des défis importants comme le montre le tableau ci-après :

³ Dans la région, l'augmentation du commerce intra-africain sera la plus prononcée dans le secteur manufacturier, qui représente près de 40% (235 millions de dollars) de l'augmentation totale des exportations intra-Africaines, suivi du secteur agricole (aliments et animaux vivants) à 28% (176 millions de dollars).

Tableau 8: Contraintes et défis à relever

Domaines	Contraintes	Défis ⁴ à relever
Structure de l'économie	- Faiblesse de l'industrie manufacturière - Forte part de la consommation locale de la production manufacturière - Faible productivité et compétitivité des entreprises suite à l'accès limité à l'énergie et à la mauvaise⁵ alimentation en électricité	- Exploiter pleinement des atouts du corridor central pour la réduction des délais et des coûts de transport - Exploiter l'opportunité du transport lacustre pour réduire les coûts de commerce
Structure des échanges	- Faible diversification des exportations et prédominance du café (plus de 70% des recettes) - Faiblesse des exportations des produits non traditionnels et une forte dépendance du marché d'un seul pays à destination des exportations (le Rwanda en 2000 et la RDC en 2015). - Manque d'infrastructures de stockage et de chaînes de froid pour les produits périssables - Coûts élevés de transport à cause de la configuration géographique du Burundi - Prévalence des échanges transfrontaliers informels assurés par de petits commerçants (les jeunes et les femmes) qui font face à d'importants obstacles au niveau des frontières.	- améliorer et accroître la valeur ajoutée manufacturière des filières existantes basées sur les ressources naturelles ainsi que les produits de moyenne et haute technologie - Identifier et diversifier les marchés potentiels d'exportations pour le développement du secteur manufacturier

Source : Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

Pour tirer pleinement parti de la ZLECAf, le Burundi aura à relever les défis liés à l'intégration régionale d'une part, ceux relatifs à l'augmentation et à la diversification de l'offre exportable d'autre part.

⁴ Les défis présentés sont liés aux deux grandes contraintes : Structure de l'économie et structure des échanges

⁵ La majeure partie de l'électricité est fournie à partir de deux centrales hydroélectriques nationales : Rwegura (18MW) et Mugere (8MW). Le réseau est vieux, il doit être réhabilité pour éviter des pertes d'offre d'électricité.

Tableau 9 : Défis à relever pour tirer pleinement de la ZLECAf

Intégration régionale	Augmentation et diversification de l'offre exportable
• Exploiter l'approche des négociations et la mise en œuvre de la ZLECAf en tant que bloc-CAE pour que les six Etats agissent ensemble en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de l'Accord. • Exploiter la situation géostratégique du Burundi pour profiter au mieux de l'Accord. • Explorer les atouts liés à sa position géographique sur le lac Tanganyika • Tirer pleinement profit des concessions de la ZLECAf accordées aux Pays Moins Développés (PMD) dont le Burundi fait partie • Se positionner parmi les pays récepteurs des nouveaux instruments de financement d'assistance dans la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf dont « la Facilité⁶ d'ajustement de la ZLECAf ».	• Renforcer et améliorer capacités de l'offre exportable des produits traditionnels ; • Développer une politique gouvernementale de soutien à la diversification notamment des produits non traditionnels d'exportation ; • Exploiter son potentiel dans les secteurs de la fabrication légère et des services afin de faire de Burundi une plaque tournante très importante pour la sous-région. • Mobiliser les ressources nécessaires pour financer le programme de «renforcement et amélioration des capacités de l'offre exportable » de la stratégie nationale de mise en œuvre de la politique commerciale du Burundi

Source : Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

III. STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF AU BURUNDI

III.1. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du Burundi dans la mise en œuvre de la ZLECAf

Par rapport à la mise en œuvre de la ZLECAf, le Burundi dispose des forces très importantes et des opportunités à saisir qui peuvent lui permettre de tirer davantage profit des opportunités offertes par la création du marché continental. Pour saisir ces opportunités, le Burundi doit corriger certaines faiblesses et faire face aux menaces. Le tableau ci-après donne les résultats de l'analyse des Forces, faiblesses, opportunités et menaces du Burundi dans la mise en œuvre de la ZLECAf.

⁶ Il s'agit d'un instrument de financement d'un milliard de dollars, qui a été lancée par la Banque Africaine d'Exportation et d'Importation (Afreximbank) en tant que contribution au processus d'intégration du commerce régional. Les fonds aideront également les petits Etats participants à surmonter les déséquilibres budgétaires initiaux pouvant résulter de la mise en œuvre et les aideront à renforcer leurs capacités.

Tableau 10 : Résultats de l'analyse FFOM

Forces	Opportunités
• Un engagement politique de l'Etat en faveur de la ZLECAF ; • Un cadre légal sur les conditions d'exercice des activités commerciales • Un comité national sur la facilitation des échanges ; • Une forte dotation du pays en ressources naturelles diverses minières, agricoles, hydro-électriques, eau, etc.; • Un secteur privé dynamique ; • Une main d'œuvre abondante et moins chère.	• Marché extérieur croissant; • Baisse des prix des produits finis au profit des consommateurs et Accès des producteurs aux matières premières moins chères ; • Concurrence étrangère qui incite une mise à niveau des entreprises burundaises pour faire face à la concurrence; • Élargissement du marché d'emploi • Position géostratégique du Burundi
Faiblesses	Menaces
• Faible appropriation des différents textes de la politique commerciale par les opérateurs économiques ; • Insuffisance et faible qualité de l'offre exportable ; • Non harmonisation des normes nationales avec celles de la sous-région ; • Insuffisance des infrastructures de transport et de la logistique de stockage et de conservation des produits exportables ; • Climat des affaires qui n'est pas favorable au développement de la production ; • Manque d'un mécanisme spécifique de financement des exportations • Faiblesse du cadre réglementaire encadrant le commerce électronique • Absence d'un dispositif efficace de production des informations stratégiques utiles pour les opérateurs économiques • Méconnaissances des opérateurs économiques des avantages et opportunités à tirer des accords conclus • Faible professionnalisme en matière de commerce exacerbé par la tendance de travail en solo • Faible pouvoir d'achat (faible capacité d'absorption) • Balance commerciale déficitaire • Faible niveau de qualification de la main d'œuvre disponible	• Non harmonisation des politiques commerciales dans la région qui constitue un frein au développement des échanges ; • Concurrence étrangère africaine associée à l'ouverture des frontières nationales ; • Perte de recettes douanières suite à la libéralisation des échanges ; • Ineffectivité de la libre circulation et du droit d'établissement.

Source : Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

III.2. Objectif global et enjeux de la ZLECAf

La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf a pour objectif global de faciliter la mise en œuvre de la ZLECAf dans le but de promouvoir les échanges du Burundi avec ses partenaires africains. Il s'agit d'un outil de planification axé sur trois enjeux majeurs :

Figure 8 : Enjeux majeurs de la mise en œuvre de la ZLECAf au Burundi

Enjeux	Un dispositif institutionnel efficace pour capitaliser des échanges intra-africains,
	La diversification de l'offre et des marchés d'exportation
	La promotion de la participation des femmes et des jeunes dans le commerce intra-Africain.

Source : Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

Des trois enjeux sont déclinés quatre axes d'intervention qui permettent de définir des objectifs stratégiques en rapport avec le développement des dispositifs institutionnels, l'augmentation de l'exportation des biens, le développement du commerce des services, et la participation des femmes et jeunes aux échanges. A leur tour, ces axes d'interventions dégagent huit objectifs stratégiques. Ces objectifs qui contribueront à garantir que la ZLECAf est effectivement mise dans le contexte national tout en augmentant l'intégration du Burundi dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Tableau 11 : Axes d'intervention et objectifs stratégiques de la ZLECAf au Burundi

Axes d'intervention	Objectifs stratégiques
Axe 1. Appropriation nationale de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine	1. Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire pour une application efficace des dispositions de l'Accord sur la ZLECAf 2. Renforcer la sensibilisation/former des parties prenantes nationales autour de la ZLECAf
Axe 2. Diversification de l'offre exportable et des marchés de biens, et amélioration la compétitivité des entreprises nationales	3. Renforcer les capacités de production de l'offre exportable des biens 4. Renforcer la compétitivité des entreprises nationales
Axe 3 : Amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures des services	5. Identifier les acteurs et appuyer l'exportation des services 6. Améliorer la qualité des infrastructures
Axe 4 : Renforcement des capacités de production/entrepreneuriales des femmes et des jeunes	7. Autonomiser les femmes et les jeunes pour exploiter les opportunités de la ZLECAf 8. Renforcer le commerce transfrontière

IV. MECANISME INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA ZLECAF

IV.1. Le comité national de la ZLECAf

La stratégie nationale propose la mise en place d'un comité national de la ZLECAf qui aura le mandat de coordonner et de suivre la mise en œuvre de l'Accord de ZLECAf au Burundi, conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'Union africaine à Nouakchott en juillet 2018 ⁷. Comme le Burundi a déjà mis en place le comité national de facilitation du commerce, le comité national de la ZLECAf sera constitué des membres de ce comité auxquels sont ajoutés d'autres personnes ressources issues des secteurs/institutions dont les interventions sont liées à la ZLECAf ⁸.

Ainsi, le comité national de la ZLECAf inclura des représentants (aux échelons supérieurs) des ministères et des organismes publics concernés impliqués dans le commerce, les investissements et l'industrialisation; organisations du secteur privé; associations de femmes d'affaires; organisations de la jeunesse, universités, organisations de la société civile.

Ledit comité a, entre autres, fonctions :

1. Mettre l'Accord de la ZLECAf dans le contexte national par l'appropriation de ses dispositions, y compris la désignation de points focaux comme l'exige l'Accord (points focaux pour les ONC, règle d'origine, etc.) ;
2. Jouer un rôle d'interface entre le pays, les communautés économiques régionales et le Secrétariat de la ZLECAf ;
3. Diriger le processus de négociation au nom du pays;
4. Coordonner l'élaboration de stratégies nationales et sectorielles dans le contexte de la ZLECAf;
5. Entreprendre une analyse des politiques sectorielles et faire des recommandations appropriées au gouvernement ;
6. Assurer la mise en œuvre efficace des mesures liées à la ZLECAf décidées par le gouvernement;
7. Intégrer les questions de genre, de jeunesse et de l'inclusion sociale dans la mise en œuvre de l'Accord ;
8. Contribuer au renforcement des capacités nationales sur la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf ;
9. Mobiliser des ressources financières internes et externes pour la mise en œuvre de la ZLECAf et d'autres mesures / actions connexes.

⁷ Voir Assembly / AU / Dec. 692 / (XXXI).

⁸ Par exemple, la Côte d'Ivoire a un comité national du commerce mais a également mis en place un comité national de la ZLECAf considérant la priorité donnée à l'intégration intracontinentale par le pays.

IV.2. Gestion des risques de mise en œuvre de la ZLECAf

Lors de l'élaboration de la stratégie nationale de **mise en œuvre de la ZLECAf au Burundi**, des risques potentiels ont été identifiés ainsi que leur niveau de probabilité et d'impact. Pour chaque risque, des mesures d'atténuation ont été proposées et les entités responsables ont été précisées.

Tableau 12: Évaluation et atténuation des risques

Description des risques	Probabilité	Impacts	Mesures d'atténuation proposées	Entité responsable
Ressources financières limitées pour mettre en œuvre la stratégie	Élevée	Élevés	Dédier un budget national (annuellement) au financement de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf	Gouvernement / cabinet du Premier ministre / ministère des Finances
Ressources humaines limitées pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie	Modéré e	Élevés	Recruter du personnel pour soutenir le Secrétariat national de la ZLECAf	Ministère en charge du Commerce
Baisse de recettes douanières	Élevée	Elevés	Reposer davantage les recettes fiscales sur la fiscalité intérieure, plutôt que sur la fiscalité de porte	Ministère en charge des finances
Dumping et disparition des entreprises nationales	Elevée	Elevés	Adoption d'une loi anti-dumping et suivi des secteurs sensibles ; Mise en place d'un Comité national de Concurrence	Ministère en charge du Commerce et le Ministère en charge des finances
Risque environnementale lié à l'exploitation intensive des ressources naturelles	Modérée	Modéré s	Renforcer les mesures de protection de l'environnement	Ministère en charge de l'environnement

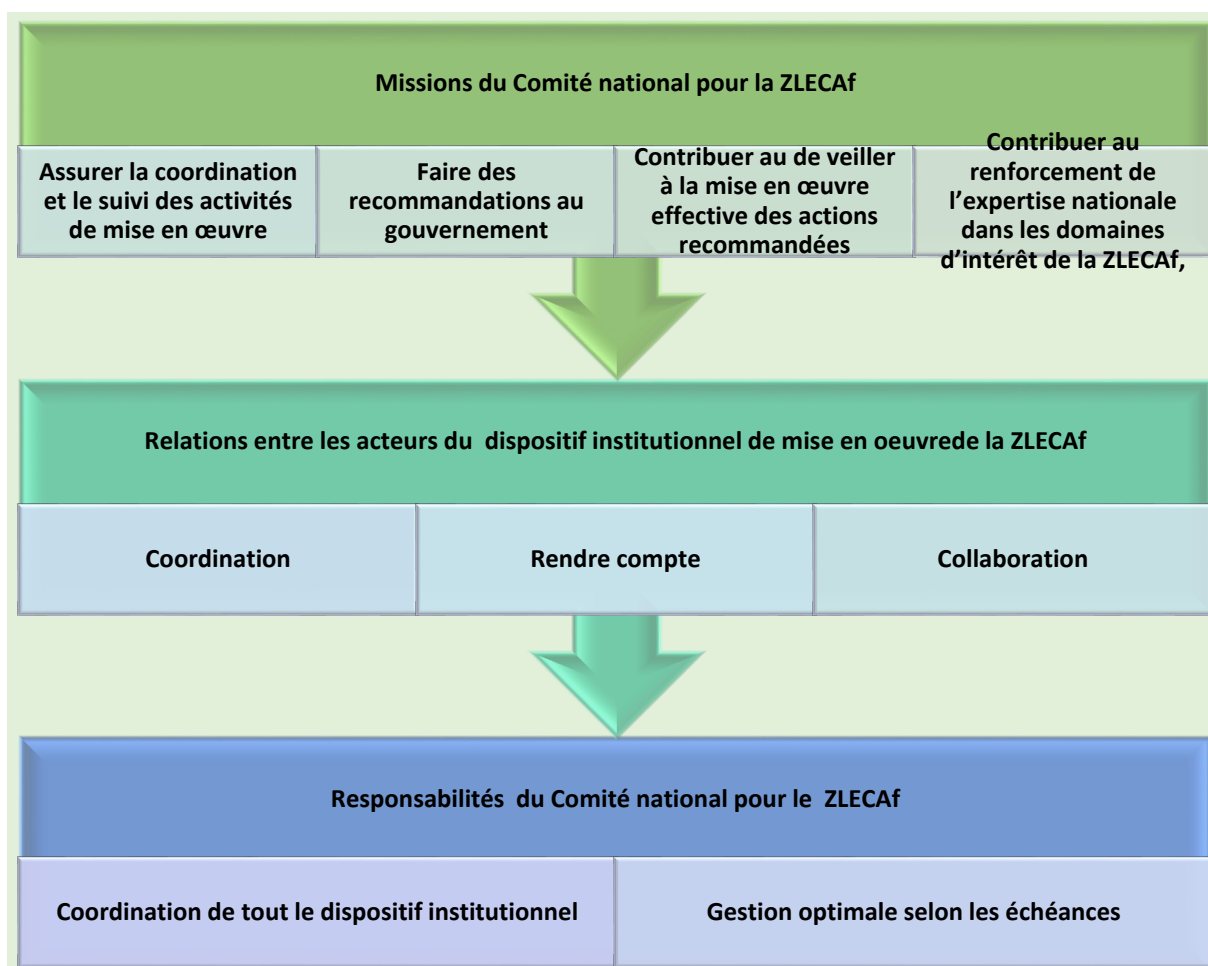
Source : Construit à partir des informations de la revue documentaire et des consultations nationales

V.3. Le système de suivi-évaluation

Au niveau opérationnel, le suivi-évaluation de la ZLECAf sera assuré par le Comité national pour la ZLECAf. Ce comité aura pour missions de promouvoir l'accord de libre-échange africain au Burundi, d'assurer la coordination et le suivi des activités de mise en œuvre de l'accord, de faire des recommandations au gouvernement, de contribuer au renforcement de l'expertise nationale dans les domaines d'intérêt de la ZLECAf, et bien sûr de veiller à la mise en œuvre effective des actions recommandées par le présent document de stratégie.

Le mécanisme de suivi-évaluation de la présente stratégie est fait de trois types de relations : (i) des relations de coordination, (ii) des relations de collaboration et (iii) des relations de reddition des comptes. Le Comité national pour la ZLECAf a la responsabilité d'assurer la coordination de tout le dispositif institutionnel afin d'assurer une gestion optimale du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf selon le schéma et les échéances prévus par le présent document de stratégie.

Figure 10 : Structure, relations et responsabilité selon le système de suivi-évaluation



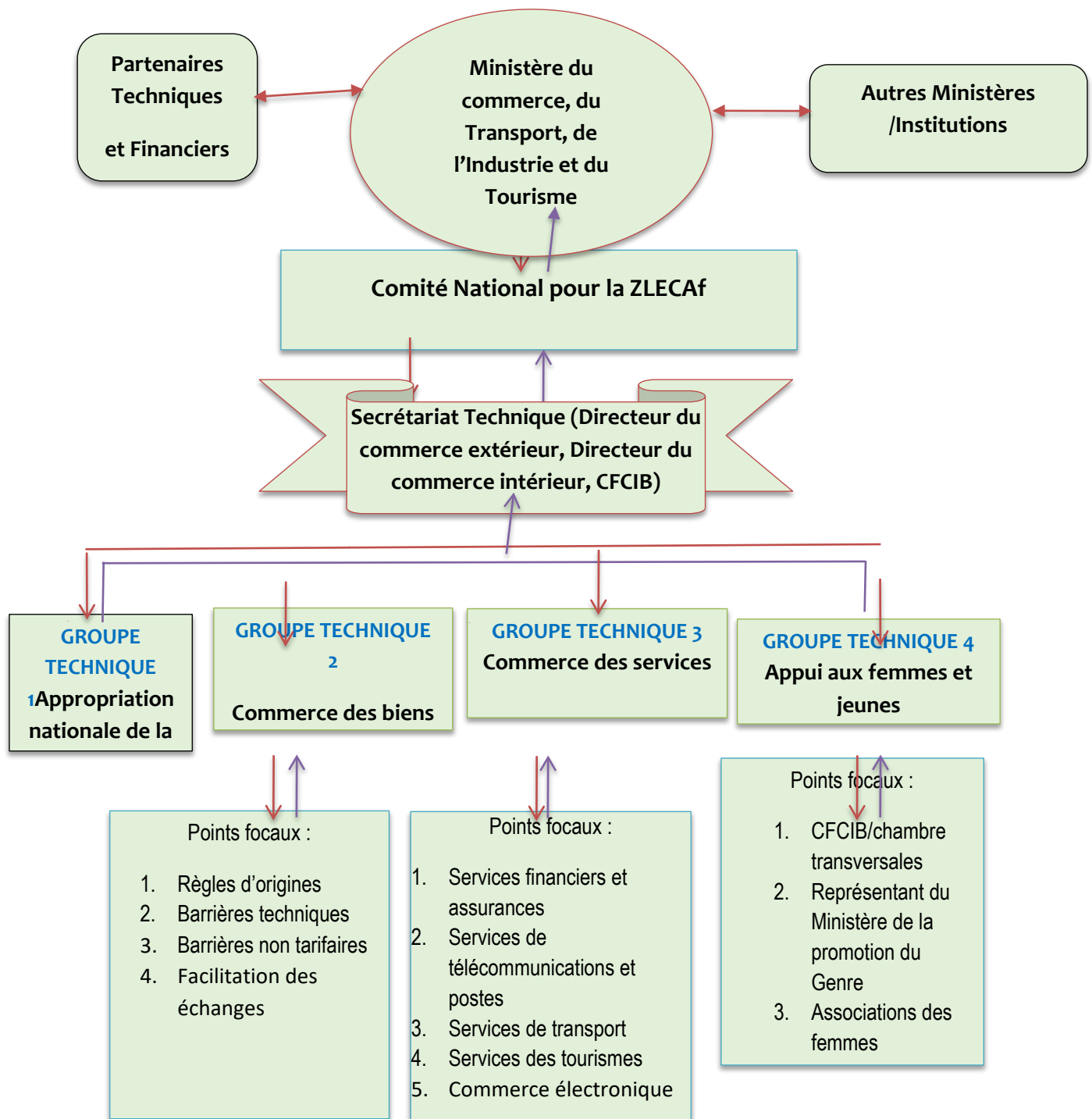
Source : Auteur à partir de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

Au niveau opérationnel, quatre groupes techniques de travail seront créés selon les activités relatives à chaque axe d'intervention et des points focaux seront identifiés au niveau de chaque

groupe technique de travail. Le dispositif de suivi-évaluation devra permettre de répondre simultanément aux besoins inhérents au développement des échanges commerciaux intra-africains, et de capitaliser les relations de partenariats en matière d'assistance réservée aux pays moins avancés.

De par ses attributions relatives à la facilitation des échanges, le Comité national de facilitation des échanges a été élargi afin de mieux coordonner le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf. Avec les indicateurs et cibles indiqués dans le présent document de stratégie, le Comité national pour la ZLECAf (en collaboration avec le secrétariat technique) mettra au point la chaîne de collecte, de traitement et d'analyse des données/informations relatives au suivi-évaluation pour mettre en évidence l'évolution des indicateurs (intrants, produits, effets, impacts), d'analyser leur évolution temporelle, et les écarts par rapport aux prévisions initiales.

Figure 11 : Montage institutionnel de suivi-évaluation de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf



En outre, les groupes techniques de travail produiront, en collaboration avec les points focaux, des rapports par trimestre et le Comité national pour la ZLECAf aura à suivre la régularité de la production de ces rapports et la mise en œuvre des propositions et recommandations formulées.

Le schéma ci-dessus démontre le montage institutionnel de suivi-évaluation de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf.

IV.4. Plan de communication pour une large diffusion

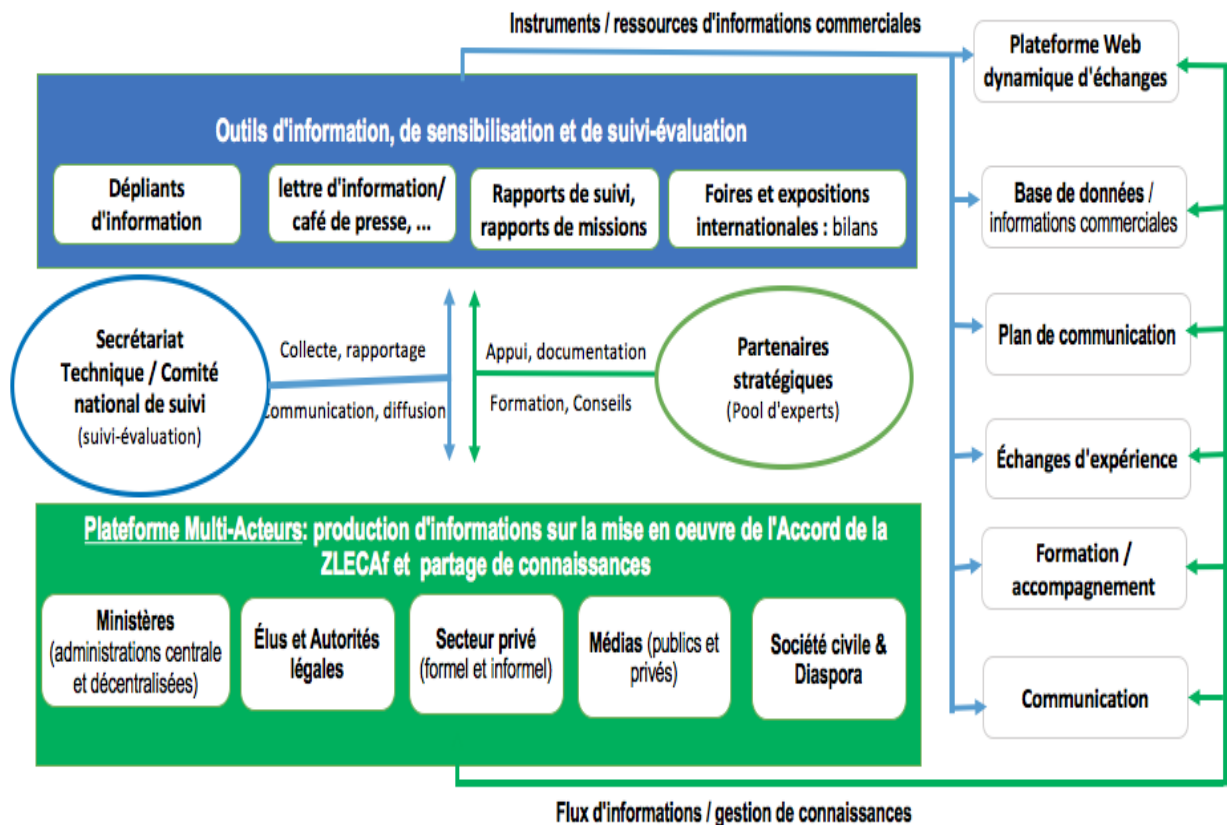
La communication joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs des programmes de développement : i) en soutenant les efforts de plaidoyer en vue de sensibiliser les parties prenantes sur les questions pertinentes de commerce et de développement, ii) en renforçant la capacité de mobilisation de ressources d'informations commerciales publiées sur la plateforme dynamique d'échanges pour attirer les investissements directs étrangers.

Des actions concrètes visant à informer les principales parties prenantes des objectifs, des résultats et des défis de mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf seraient entreprises dans le cadre de la stratégie de communication.

Ainsi, le plan de communication et de visibilité des stratégies nationales devrait viser, entre autres : la sensibilisation et l'appropriation de l'Accord de la ZLECAf par toutes les parties prenantes (y compris le gouvernement, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, etc.) afin d'en tirer le maximum d'avantages.

La stratégie nationale de la ZLECAf devrait intégrer un mécanisme solide de communication, de plaidoyer et de sensibilisations liées aux instruments de l'Accord. Le schéma suivant illustre l'articulation des flux d'informations et de la gestion des connaissances grâce aux outils d'information, de sensibilisation et de suivi-évaluation par toutes les parties prenantes à travers une plateforme numérique dynamique d'échanges.

Figure 12 : Stratégie de communication, flux d'informations et gestion des connaissances



Source : Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

Dans cette perspective, des activités de communication seront entreprises pour atteindre l'objectif fixé : le développement d'instruments de communication tel que des vidéo et audio et (ii) l'organisation d'événements de sensibilisation relatifs à la ZLECAf tels que des « business meeting » à l'endroit des partenaires au développement (ambassadeurs, secteur privé, agences des nations unies) pour promouvoir la marque de la ZLECAf.

CONCLUSION

L'objectif de cette note était d'analyser l'Accord sur la ZLECAf, et présenter ses implications pour le Burundi. En d'autres termes, la note d'orientation situe la ZLECAf dans la dynamique de l'intégration économique/commerciale du Burundi, présente le contenu de l'accord de la ZLECAf et son implication pour le peuple du Burundi, tout en mettant en évidence les opportunités et les défis pour le Burundi de la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf.

Dans l'ensemble, la ZLECAf représente une fenêtre d'opportunité pour le Burundi afin de promouvoir le commerce, diversifier et transformer structurellement l'économie du pays, et poursuivre d'importants objectifs en matière de droits de l'homme et de lutte contre la pauvreté. Ce qui implique une harmonisation des priorités nationales visant à atteindre les objectifs régionaux et donc, une ferme volonté politique, une détermination et une coordination des efforts de la part des dirigeants politiques burundais.

Au regard de la dynamique de ses échanges extérieurs, le Burundi est un importateur net de biens et services et, pour tirer pleinement des privilèges et avantages de la ZLECAf, les investisseurs burundais doivent s'assurer que leur production implique une transformation ou une valeur ajoutée suffisante. Ainsi, il est nécessaire, pour le Burundi, de dynamiser sa production et accroître ses exportations, et de créer un environnement favorable aux investissements nationaux et étrangers, en particulier à travers les petites et moyennes entreprises. Toutes les parties prenantes doivent travailler en synergie pour faire face aux risques, et exploiter les opportunités de la ZLECAf via ces quelles pistes de solutions :

- la mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie de la ZLECAf;
- une appropriation effective de la stratégie nationale de la ZLECAf par toutes les parties prenantes (secteur public/institutionnel, secteur privé, communauté des universitaires et des chercheurs/think tanks, OSC, PAD) ;
- l'identification du potentiel du commerce et l'exploitation des opportunités qu'offre la ZLECAf pour accroître l'offre exportable (produits traditionnels et non traditionnels) ;
- la mobilisation des ressources, sensibilisation et renforcement des capacités de produire en grande quantité et de bonne qualité (standards et normes internationaux) ;
- des investissements dans les performances technologiques et dans la compétitivité-qualité pour les biens et les services ;
- un développement du Partenariat Public-privé pour la promotion des investissements préalable au développement des échanges et la compétitivité des produits/services (infrastructures, formation et expertise) ;
- une forte mobilisation des partenaires stratégiques, potentiels et de relais afin d'accompagner le Burundi dans une mise en œuvre profitable de la ZLECAf ;
- un développement l'offre et la qualité des infrastructures des services ;
- un renforcement des capacités de production/entrepreneuriales des femmes et des jeunes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. République du Burundi (2022), Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) pour le Burundi
2. République du Burundi (2020), stratégie nationale de mise en œuvre de la politique commerciale
3. République du Burundi (2019), Feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges (AFE) de l'OMC
4. UNECA-TMEA (2020), Creating an unified regional market: towards the implementation of the African Continental Free Trade Area in East Africa, ECA Kigali, 140p.
5. République du Burundi (2018), Plan National de développement, Burundi 2018-2027
6. CEA et Trade Mark (2019), La ZLECAf –Évaluation d'Impact pour le Burundi
7. BAD (2019), Document de stratégie pays 2019-2023, Abidjan, juin 2019, 68p.
8. UNECA (2020), Macroeconomic and social developments in eastern Africa: benchmarking performance towards national, regional and international goals, ECA Kigali, 118p.
9. UNECA-TMEA (2020), Creating an unified regional market: towards the implementation of the African Continental Free Trade Area in East Africa, ECA Kigali, 140p.
10. République du Burundi (2015), Identification des niches d'exportation pour le Burundi, rapport final soumis à Trade Mark East Africa
11. Barambona J.M. (2015), État des Lieux De La Concurrence Au Burundi, CUTS International, Association Burundaise des consommateurs-Transparency International Burundi (ABUCO-TI Burundi).
12. BRB (2018), Rapport de l'enquête sur le commerce transfrontalier informel au Burundi.